

Le 4 mars 2026

Par SDÉ

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

M^e Pierre Chabot
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 2065
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Chabot.Pierre.2@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité PRC-002-5 et PRC-028-1 -
Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie
et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur
de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Dossier Régie : R-4314-2025 Notre référence : LTG 08241 PC

Chère consœur,

La présente a pour but de donner suite à la décision D-2026-010 du 10 février 2026 de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») de même qu'au courriel reçu le 27 février 2026 de votre collègue madame Natalia Lis, secrétaire adjointe de la Régie, relativement au dossier mentionné en titre.

Ainsi, à titre de suivi de la décision D-2026-010 et tel que demandé, le Coordonnateur dépose les normes de fiabilité et leur annexe Québec, dans ses versions française et anglaise, comme pièces révisées **HQCF-4, documents 1 et 2** (pièces B-0064 et B-0066), ainsi qu'en suivi des modifications, dans ses versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-4, documents 1.1 et 2.1**.

De plus, tel que l'ordonne la décision D-2026-010 et tel que demandé, il dépose également le Registre public des entités visées, dans ses versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-4, documents 3 et 4** (pièces B-0020 et B-0022), ainsi qu'en suivi des modifications, les pièces **HQCF-4, documents 3.1 et 4.1**.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

(s) Pierre Chabot

PIERRE CHABOT

/jl
p.j.